

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Boucard, M. Descoeur, M. Cinieri, M. Dubois, M. Pauget, Mme Petex-Levet,
M. Ray, M. Brigand, M. Seitlinger, M. Portier, Mme Frédérique Meunier, M. Bony et M. Jean-
Pierre Vigier

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« trois cents »,

les mots :

« deux cents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article propose de créer un index senior seulement pour les entreprises disposants de plus de 300 salariés.

Cette disposition ne va pas assez loin. Ainsi, le seul dispositif en faveur de l'emploi des seniors dans ce texte ne concerne que les entreprises de plus de 300 salariés, et il n'est pas créateur de réelles obligations en matière d'embauche ou de maintien dans l'emploi des seniors.

Le présent amendement propose de faire évoluer le présent dispositif pour qu'il concerne également les entreprises de 200 salariés au moins.